Bulletin Arbonne la Forêt

BULLETIN MUNICIPAL
 # PRINTEMPS 2021

Edito ..... p. 02
Urbanisme ..... p. 03
Budget ..... p. 04
Tri sélectif ..... p. 05
Espaces verts ..... p. 06
Eclairage public ..... p. 07
Etat-civil ..... p. 07
Fibre optique ..... p. 07
Epi de la Forêt ..... p. 08
Arbonne... hier ..... p. 10

Ouverture du commerce participatif le 28 mai 2021

EDITO

Chères Arbonnaises, Chers Arbonnais,

Ce deuxième bulletin est l'occasion de vous faire un point sur l'activité communale. Nous avons bâti des projets, certains sont achevés, d'autres verront le jour à court, moyen ou long terme, en fonction de leur ampleur et des budgets.

La gestion d'une commune rurale comme la nôtre nécessite rigueur et précision dans les choix et les orientations budgétaires à mettre en œuvre car les marges de manœuvre sont limitées et impactent rapidement le quotidien. La municipalité est vigilante aux dépenses de fonctionnement et s'attache à mettre en place une stratégie budgétaire en adéquation avec les fonds disponibles et sans augmentation des taux d'imposition communaux. Avec le vote du budget le 14 avril 2021, nous allons continuer à initier les projets de notre programme électoral.

Au fil des pages vous trouverez les chantiers annoncés et finalisés, en cours ou à l'étude :

- les nouvelles règles d'emprises au sol dans la zone UBa « Bois habité », Aa et Na,

- le résultat du sondage sur l'extinction de l'éclairage public la nuit et les décisions prises,

- l'ouverture du commerce participatif,

- les travaux prévus en 2021 listés dans l'article « Budget »,

et aussi une page d'histoire de notre village car le passé n'est pas seulement le présent qui n'est plus, c'est l'ossature qui construit notre futur.

Même si les incertitudes demeurent et que les protocoles sanitaires doivent être rigoureusement respectés, nous devons continuer à aller de l'avant, remplis de dynamisme et d'espérance.

Les élections départementales et régionales, reportées les 20 et 27 juin 2021, se dérouleront dans la salle des fêtes René Lefèvre. Pour permettre à chacun de pouvoir voter plus facilement dans le contexte de la pandémie, chaque électeur pourra disposer de deux procurations, contre une habituellement.

C'est le printemps ! Il aura fallu renoncer aux vœux, au repas des aînés, à l'accueil des nouveaux arrivants, tous ces moments de convivialité. Nous espérons que l'été nous conduira vers un retour à la normale.

Anthony VAUTIER

Remise des médailles du travail

Dès le mois de février 2021, un centre de vaccination a été mis en place à Fontainebleau accessible aux Arbonnais.es faisant partie des personnes prioritaires identifiées par le gouvernement. De nombreux Arbonnais.es ont ainsi pu se faire vacciner. Le transport vers ce centre de vaccination a été assuré grâce à la navette mise en place par M. le maire pour accompagner les personnes à mobilité réduite. Le centre de vaccination est ouvert aux Arbonnais.es selon les consignes d'éligibilité définies par l'ARS.

Collecte de bouchons à la garderie

Bulletin Arbonne-la-Forêt | printemps 2021

Directeur de publication : Anthony VAUTIER

Rédaction : Anthony VAUTIER, Laurence AYRAULT, Nicolas GALLOT, Catherine MARION, Isabelle PAUTREL

Maquette : Aurélie MATHIEU

Photos : Mairie Arbonne-la-Forêt, Pixabay

Impression : SARL Imprimerie Objectif
66 route de Paris,
77930 Chailly-en-Bière

Imprimé à 500 exemplaires

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.
PEFC 10-31-1444
pefc-france.org

URBANISME

Comme évoqué dans nos deux précédents bulletins, le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune a fait l'objet de recours dont un s'est traduit par un jugement annulant les limites d'emprise au sol des zones UBa, Aa et Na*. Le tribunal administratif a notamment jugé que *« la règle d'emprise au sol de la zone UBa (5%), qui permet d'autoriser l'ouverture à l'urbanisation de parcelles constituant des dents creuses empêche quasiment toute extension des constructions préexistantes ».* De même, le juge indique que *« l'emprise au sol des zones Aa et Na (10%) est incompatible avec la finalité de protection des espaces naturels, forestiers et agricoles poursuivie dans ces secteurs ».*

Effectivement, si presque un quart des propriétés situées en zones UBa avait atteint leur capacité à bâtir avant le PLU, une fois celui-ci applicable ce sont plus de 80 % des propriétaires qui ne pouvaient plus prétendre à une extension.

Ainsi, afin de prendre en compte la décision du tribunal administratif il a été nécessaire de trouver le bon équilibre entre le contexte urbanisé et boisé du secteur UBa et le respect des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU qui prévoit notamment :

Axe n°1 : protéger et mettre en valeur les espaces naturels et/ou d'intérêt écologique :

- Préserver les espaces boisés, réservoirs de biodiversité, liés à la forêt de Fontainebleau et la forêt des Trois Pignons.
- Préserver les lisières forestières autour du bourg.

Axe n°2 : Assurer un apport progressif de la population en centrant l'urbanisation autour du bourg et en optimisant ses capacités foncières tout en favorisant la diversité de l'habitat :

- Limiter la densification des secteurs bâtis sous couvert forestier (« Bois bâtis ») afin de conserver une transition progressive entre le bâti et la forêt.

Dans le contexte sanitaire actuel qui limite considérablement les réunions publiques et pour satisfaire à l'article L.157-7 du code de l'urbanisme, qui impose à l'autorité compétente d'élaborer sans délai les nouvelles dispositions, l'équipe municipale a proposé, comme premier niveau de réponse, les règles d'emprises au sol suivantes au conseil communautaire de l'agglomération du Pays de Fontainebleau :

- L'emprise au sol des constructions ne devra pas excéder 15 % de l'unité foncière dans le secteur UBa. Cette emprise pourra être dépassée seulement pour :
  - des extensions de la construction existante dans la limite de 30 m² d'emprise au sol à la date d'approbation du PLU,
  - des annexes d'une emprise au sol inférieure à 30 m² et à condition que la totalité des surfaces des annexes ne dépasse pas 30 m² d'emprise au sol.
- L'emprise au sol des constructions ne devra pas excéder 8 % dans les secteurs Aa et Na. Cette emprise pourra être dépassée seulement pour :
  - des extensions de la construction existante dans la limite de 30 m² d'emprise au sol à la date d'approbation du PLU,
  - des annexes d'une emprise au sol inférieure à 30 m² et à condition que la totalité des surfaces des annexes ne dépasse pas 30 m² d'emprise au sol.

Ces dispositions ont été acceptées puis votées par les membres du conseil communautaire lors de la séance du 24 mars 2021 et sont maintenant applicables. Elles viennent remplacer les articles relatifs aux emprises au sol de ces zones et compléter les autres points du règlement qui visent notamment au respect des axes principaux du PADD comme les limites d'implantation (par rapport aux voies, limites séparatives et constructions) et le coefficient de biotope qui impose qu'une proportion de la surface du terrain reste libre de toute construction et soit préservée en pleine terre et végétalisée.

Dans un second temps, une procédure de révision allégée est lancée pour permettre l'évolution de l'IME* sur notre territoire, la prise en compte de spécificités dans le zonage et le traitement des espaces boisés classés (EBC). Vous serez associés à ces travaux dans le cadre de réunions notamment.

Enfin, le récent lancement de l'élaboration du PLU intercommunal sera l'occasion d'intégrer les évolutions nécessaires et identifiées lors d'échanges entre les élus, les habitants et les services publics.

Comme nous nous étions engagés à le faire, l'équipe municipale prend en compte les situations en maintenant les équilibres entre les exigences réglementaires, la sauvegarde de notre cadre de vie et l'épanouissement de tous dans notre village.

**UBa : zone à urbaniser - Aa : Zone agricole - Na : Zone naturelle - IME : Institut Médico Educatif*

BUDGET

Les priorités de la commune

Le budget 2020 a été exécuté selon les priorités définies lors du vote du 8 juillet 2020. Cependant, en raison de la crise sanitaire du covid-19, certains projets n'ont pas pu être réalisés en 2020 et sont reportés en 2021.

Le budget 2021 s'élève à près de 1 312 000 €, dont 63 % en fonctionnement et 37 % en investissement, comprenant certains reports de 2020..

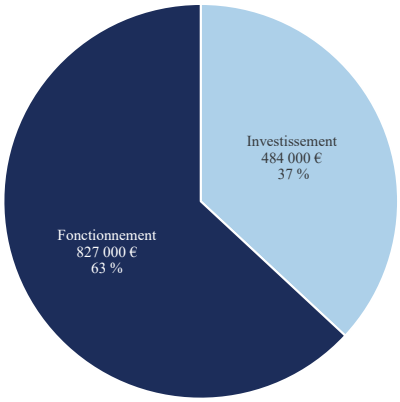

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

◆ Dépenses de personnel : (261 000 €) 1/3 des dépenses de fonctionnement

La commune emploie 8 permanents (2 adjoints administratifs, 1 agent espaces verts, 5 personnes dans les écoles). Les effectifs sont stables depuis plusieurs années.

◆ Charges à caractère général : (273 000 €) 1/3 des dépenses de fonctionnement

- Des dépenses récurrentes difficilement compressibles : eau, électricité, gaz, chauffage, assurances, maintenances diverses...

- L'entretien des espaces verts est un poste important. En 2021 sont prévus : l'abattage de quelques arbres préoccupants (terrain d'évolution, Passée aux vaches, parking du Petit Corne biche...) ainsi que la taille des ifs du cimetière et des tilleuls (lotissement des Robineaux...)

- Voirie : un diagnostic complet des chemins du village conduit cette année à un plan de rénovation conséquent. Une partie des dépenses est en fonctionnement, une autre en investissement. Seront rénovés : les chemins de la Mare à la Coiffarde, de la Fontaine, du Bois de la Fontaine, de l'Eguillon, de la Boulinée, de la passée aux vaches, de Milly, des Pâtis, de la Butte aux lièvres.

◆ Autres charges de gestion courante : (113 000 €) 13 % des dépenses de fonctionnement.

◆ Indemnités des élus (46 000 €), contribution au SIRPEM (47 000 €), PNR (3 200 €) subventions de la Caisse des écoles (8 500 €) et CCAS (5 000 €).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

◆ Les impôts et taxes (417 000 €) représentent plus de la moitié des recettes de fonctionnement. Les taux communaux des taxes foncières (bâti et non bâti) ont été votés lors du conseil municipal du 14 avril sans augmentation, ils sont stables depuis 2016. La baisse de la Taxe d'habitation est compensée par l'Etat. Les droits de mutation sont estimés à 50 000 €, en hausse sur les dernières années en raison de nombreuses transactions dans le village.

◆ L'excédent de fonctionnement (174 000 €) est en hausse, en raison d'actions prévues en 2020 qui n'ont pu être réalisées, les dotations et subventions (124 000 €) sont stables.

◆ Les produits et services (110 000 €) comprennent la contribution du SIRPEM (Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique pour l'Ecole Maternelle) au fonctionnement de l'école maternelle qui accueille les enfants d'Arbonne-la-Forêt et de Saint-Martin-en-Bière ainsi que les règlements de la cantine, de la garderie et de l'aide aux leçons (en hausse en 2021 en raison de la fermeture des écoles en 2020), les concessions du cimetière... Les recettes de la location de la salle René Lefèvre sont en forte baisse en raison de la situation sanitaire.

Chap.	Dépenses de Fonctionnement	2020	2021
011	Charges à caractères général	169 220	272 696
012	Charges de personnel	239 548	261 114
014	Atténuation de produits	12 364	13 000
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0	45 000
023	Virement section d'investissement	0	111 874
042	Opération d'ordre entre section	0	0
65	Autres charges de gestion courante	98 242	112 579
66	Charges financières	10 262	9 740
67	Charges exceptionnelles	1 050	1 500
	TOTAL	530 687	827 503

Chap.	Recettes de Fonctionnement	2020	2021
002	Excédent antérieur reporté	131 397	173 750
013	Atténuation de charges	0	0
70	Produits de services	77 508	110 300
73	Impôts et taxes	431 711	417 394
74	Dotations et participations	124 141	124 003
75	Autres produits de gestion courante	2 052	1 506
76	Produits financiers	0	3
77	Produits exceptionnels	1 482	547
	TOTAL	768 290	827 503

BUDGET D'INVESTISSEMENT

◆ L'église : les travaux de l'église se terminent, après quelques retards dus au confinement, d'où un report des dépenses prévues en 2020 sur 2021. Le montant des travaux de rénovation s'élève à 530 046 €.

◆ Aménagement de la rue de la gare : sont prévus un engazonnement et des plantations.

◆ Etude d'aménagement pour sécuriser la D409.

◆ Plantation d'un sapin sur le terrain face à l'église afin d'éviter de couper des sapins pour les décorations de Noël.

◆ Plusieurs chantiers 2020 sont reportés en 2021 : la rénovation du toit du lavoir et la pose de pièges photographiques, la sortie de secours de l'école élémentaire et le changement des fenêtres, l'aménagement de l'aire dite de la « lanterne aux morts », avec l'installation de tables de pique-nique et d'une boîte à livres.

◆ Le budget est prudent avec des réserves pour les dépenses imprévues.

Chap.	Recettes d'investissement	2020	2021
001	Solde d'exécution d'inv report	35 894	100 129
041	Opérations patrimoniales	0	0
	Dépenses imprévues d'investissement		14 000
10	Transfert excédent d'inv - bp Ass 2017		
16	Rembt emprunts	22 623	23 510
20	Immo incorporelles	0	4 620
21	Immo corporelles	16 749	216 085
23	Immo en cours	79 555	126 000
	TOTAL	154 821	484 344

Chap.	Recettes d'Investissement	2020	2021
001	Solde d'exécution d'inv report	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	0	111 874
024	Produits des cessions	0	0
040	Opérations d'ordre entre section	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0
10	Dotation fonds divers	278 082	156 389
13	Subvention investissement reçues	0	216 082
16	Rembt emprunts	0	0
	TOTAL	278 082	484 344

EN BREF

Tri sélectif

Le SMICTOM rappelle les quelques règles à respecter, afin de contenir les dépenses liées au ramassage des ordures ménagères. En 2020, en raison d'erreurs de tri, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a augmenté légèrement pour la commune.

ESPACES VERTS

Le patrimoine naturel de notre village est important et sa palette végétale diversifiée : arbres structurés ou en port libre, massifs arborés et parties enherbées.

Le rapport de présentation du PLU (2016) a identifié les éléments du patrimoine naturel : arbres majestueux ou alignements (tilleuls rue Grande et face au cimetière, chênes rue de la gare...) qui contribuent à l'ambiance et au cadre de vie de qualité de la commune. Ils participent également au maintien de corridors écologiques et servent de refuge à la petite faune locale.

L'entretien régulier est indispensable pour des raisons fonctionnelles (axes routiers, entrées de village, limite entre riverains...) ou sanitaires (abattages ou élagages d'arbres ayant des parasites, rééquilibrage du port des arbres...).

La commune privilégie une gestion durable et raisonnée des espaces verts et recherche des méthodes respectant la nature (zéro phyto, fleurissement durable, gestion à long terme des espaces boisés...).

Notre village évolue, notre rôle est de protéger cet héritage naturel et de maintenir un cadre de vie harmonieux.

Arbres de port ou d'envergure remarquables

Houx rue de la Mairie

Ifs avenue de la Libération

Cépée rue de la gare

Pin entrée du village

Chênes rue Jean Moulin

Entretien et abattage

Cimetière : taille des ifs

Terrain d'évolution, abattage d'un arbre malade

ECLAIRAGE PUBLIC

Le sujet a mobilisé 266 personnes, soit environ 25% des habitants de la commune. Il apparait comme très clivant ce qui rend la décision particulièrement difficile à prendre.

178 personnes favorables à l'extinction de l'éclairage public la nuit

Parmi elles, 76% sont pour la proposition la plus radicale d'éteindre l'éclairage public de 1h00 à 6h00 en hiver et totalement en été. Leurs motivations sont de préserver la biodiversité et de faire des économies d'énergie : « Très bonne idée !!! C'est très bien de faire attention à l'écologie et en même temps à notre consommation d'énergie. Merci ». Un autre argument avancé est le peu de personnes qui se déplacent la nuit dans le village.

86 personnes opposées à l'extinction de l'éclairage public

Cependant, si les opposants sont moins nombreux, ils mettent en avant des raisons légitimes pour ne pas éteindre. Soit, ils ont des rythmes de vie différents, par exemple des infirmières qui travaillent en horaires décalés et qui redoutent de partir à 3 heures du matin dans la nuit. Soit ils habitent dans des zones particulières qu'ils jugent dangereuses sans éclairage, sont cités le Chemin de la Passée aux vaches, la route de Fleury, les abords de la D409.... Ils craignent pour leur sécurité, aussi bien celle des biens que des personnes. Certains redoutent en sortant après 1h00 de tomber et de se blesser ou qu'un jeune rentrant de nuit sans gilet de sécurité se fasse renverser. S'ils sont sensibles à la préservation de l'environnement, ils considèrent que les économies « n'en valent pas la chandelle ».

Témoignages

« Ayant été victime de 2 cambriolages (de nuit) et la passée aux vaches étant assez sombre, il me semble que l'éclairage de nuit s'impose »

« Arbonne est un village cerné par la forêt avec tous les problèmes de sécurité que cela comporte (animaux, trafics, cambriolages, agressions) »

« Je comprends la problématique environnementale, mais l'humain passe avant. Je m'oppose à l'extinction pour des raisons de sécurité »

En raison de la configuration du village, un avis a été demandé à la DDT pour cerner les enjeux sécuritaires et les aménagements qui seraient nécessaires en cas d'extinction de l'éclairage public. Le coût généré par cette extinction auprès de l'opérateur électrique est en cours d'estimation.

Il est envisagé de faire un test d'extinction de l'éclairage public dans tout le village de quelques semaines cet été. Chacun pourra ainsi se rendre compte de l'impact d'un tel changement sur sa vie et sera invité à faire part de ses doléances dans un cahier mis à disposition en mairie. A l'issue de ce test, selon les réclamations qui seront arrivées en mairie, la décision finale sera prise de prolonger l'extinction, de la moduler à différents horaires ou d'y renoncer.

En parallèle, des études de faisabilité seront menées sur des solutions alternatives, avec d'autres ampoules (LED...), la réduction de l'intensité lumineuse, l'installation de détecteurs de mouvements ainsi que la sécurisation de certains lieux ou la vidéo protection.

Etat-civil

Décès

RENOU FASSY Philippe 20/12/2020

LOPES DE OLIVEIRA Joao 06/02/2021

PESSIN Marie 09/02/2021

EN BREF

Fibre optique

Les travaux d'installation de la fibre optique ont pris du retard en raison de la crise sanitaire. Le service devrait être opérationnel en octobre 2021.

COMMERCE PARTICIPATIF

Une formidable aventure humaine

Grâce à l'implication de nombreux Arbonnais.es bénévoles le Commerce Participatif l'EPI de la forêt ouvrira le 28 mai 2021 à 10h00 au 58 rue de la Mairie, idéalement situé, entre l'école, l'église, la mairie, à deux pas du parking. Nous espérons que vous serez nombreux à adhérer à l'association loi 1901 qui gère le commerce pour bénéficier ainsi des services de ce lieu à la fois commercial et convivial.

LE LIEU ET LES TRAVAUX

Le lieu est mis à disposition par la Mairie d'Arbonne-la-Forêt (convention de mise à disposition avec l'Association l'EPI de la Forêt). Il est aménagé pour présenter de nombreux produits et permettre un espace convivial, pour boire un thé, un café, échanger et se rencontrer. Dès les beaux jours, des tables seront installées dehors.

Les travaux de rénovation ont été réalisés par des élus et de nombreux bénévoles, ainsi que l'aide précieuse de Claude Lequesne. Plusieurs habitants ont donné du matériel et du mobilier.

Quatre entreprises dirigées par des Arbonnais ont sponsorisé les travaux, nous les remercions vivement.

- Gabriel Roy Electricien
- Laurent Ehny Plombier
- Christophe Sallé exploitant forestier, scierie mobile
- OG.Productions, Olivier Guyader pour tout le mobilier et la décoration

Témoignages

« C'est une belle aventure et un grand pari sur la possibilité de faire vivre notre village autour d'un nouveau commerce... Acheter des produits locaux de qualité vendus sans marge, en échange de quelques heures de bénévolat, ça vaut la peine ! A bientôt pour rencontrer nos voisins Arbonnais à l'épicerie autour d'un café, pour discuter et échanger des services, des informations, des compétences. Nous vous attendons ! »

Laurent Yzèbe,
Président de l'Association L'EPI de la Forêt

« Il y a quelques mois, j'ai vu passer une enquête de la mairie concernant un projet d'épicerie participative ... Ce projet m'a semblé tellement en lien avec les besoins de notre village : avoir une épicerie dans le village, faire vivre un projet dynamique, créer du lien parmi les Arbonnais et aussi en lien avec mes besoins : consommer localement des produits sains, participer à la vie de mon village, rencontrer de nouvelles personnes ... que j'ai adhéré sans hésiter pour permettre à ce projet de voir le jour. »

Montserrat Rouffineau,
Secrétaire de l'Association et membre active du Groupe Produits

« Beau soleil ce samedi matin, le nez au vent, 2 couteaux dans mon sac à dos je marche vers le cœur du village! Là où autrefois j'accompagnais mes enfants à l'école. Pas si compliqué de décoller du papier peint. A 6 personnes, en 2 heures c'était plié !

Remarque importante : le café était déjà prévu, le ton est donné !

Un bon début de journée, revenue, contente d'avoir œuvré pour cet EPI qui permet à chacun, toutes générations confondues d'être acteur d'un bien essentiel commun. J'y reviendrai. »

Isabelle Soss,
Groupe travaux

L'EPI de la Forêt
Commerce Participatif

LES PRODUITS

Le Groupe Produits a sélectionné les produits dans les fermes alentour sur 5 critères : la qualité gustative, le prix, la distance, la livraison et l'agriculture bio ou raisonnée

Les produits frais sont sur commande, pour minimiser les pertes :

- Volailles de la Ferme des Quatre temps et de la Ferme Bio Champ d'eau.
- Porc et produits laitiers de la Ferme de Moneuse
- Produits laitiers de la Ferme de Moigny, Coulommiers et Brie de la Ferme Sainte-Colombe, Comté, Morbier de la Fruitière de Cerneux-Monnot dans le Jura, fromage de brebis de la Bergerie de la Fontaine Clairette, fromages de chèvre de la chèvrerie Missacapri, œufs de la Ferme des Parrichets...

Groupe Produits : Dégustation produits du 27 février 2021

Les produits d'épicerie seront en stock, dont certains bio : riz, pâtes, sauce tomate, miel, confiture, sucre, bière, cidre, vin, thé, café...

Des nouveaux produits seront régulièrement proposés.

DÉGUSTATION

La dégustation prévue le 28 mai est reportée en septembre

FOCUS SUR LES PRODUCTEURS DU VILLAGE

La ferme des Sablons proposera le mercredi (commande le lundi) des carottes, navets, poireaux, endives, oignons, salades, radis, pommes de terre, pommes, poires et du jus de pomme. Et dès le début de la saison, des asperges et des fraises.

Un Pain c'est tout : Guillaume Rat proposera ses excellents pains (campagne, graines, petit-épeautre et grimpeur) ainsi que ses cookies, sablés et brioches. Commande le mardi, livraison le samedi.

LE FONCTIONNEMENT

La mairie a initié et soutenu le projet, elle met à disposition le lieu et participera aux frais de fonctionnement. Plusieurs élus ont contribué à la mise en œuvre du projet, Louis Taboga et Olivier Guyader pour les travaux et la décoration, Pascale Chemin, Catherine Marion, Isabelle Pautrel pour la sélection des produits, accompagnés de nombreux bénévoles, qui se sont approprié le projet.

L'Association MONEPI met gratuitement à disposition le logiciel de gestion, une liste de plus 1 400 producteurs et sa longue expérience.

La forte implication du président, Laurent Yzèbe a permis d'obtenir des subventions de l'Association Bouge ton coq et du Rotary club de Barbizon, signe des bonnes relations entre nos villages. L'EPI de la Forêt est ouvert à tous les habitants des alentours.

Le commerce participatif repose sur la participation de tous :

- Adhésion annuelle de 12 à 30 € selon la situation familiale
- 2 heures de participation mensuelle par famille adhérente

Contacts et informations :

- Site internet : www.monepi.fr/epidelaforet - Tel : 06 78 64 66 74 - e.mail : epidelaforet@gmail.com

Nous vous attendons nombreux dans ce lieu commercial et convivial. A bientôt !

ARBONNE... HIER

Un peu d'histoire : les anciens commerces du village

Source : https://remonterletemps.ign.fr/

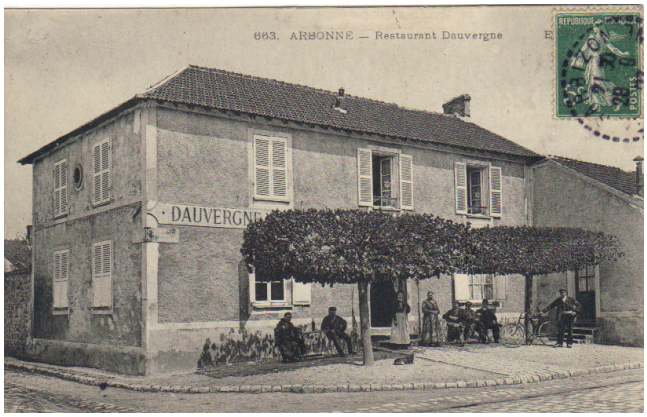

Relais Hôtel restaurant Dauvergne

Maison Calmels Sucr de Lépine

Epicerie-Mercerie Lépine et Restaurant Luizard

Restaurant Petit Corne Biche

Au début du XXe siècle, le village d'Arbonne (le nom fut changé bien plus tard, le 8 février 1974) était à peine construit, comme en atteste cette vue aérienne prise le 14/10/1922 à 13h00...

Quelques habitations, des fermes pour la plupart. Puis petit à petit le village s'est étendu, profitant de l'engouement des citadins pour la forêt. On y trouvait alors plusieurs commerces.

◆ A l'angle de la rue Grande et de la rue de Barbizon, on pouvait dormir ou se restaurer au Relais Hôtel restaurant Dauvergne, qui deviendra l'Hôtel des deux Tilleuls. L'ancien relais de poste faisait aussi office d'épicerie, vendait des journaux et des tickets TSM (Tramway Sud Seine-et-Marne) pour rejoindre Melun, Barbizon ou Milly-la-Forêt. Le jeudi soir, les villageois assistaient aux séances de cinéma.

◆ Rue Neuve, la Maison Calmels Sucr de Lépine affichait une enseigne Epicerie-Tabac, disposait d'un téléphone public et transmettait les télégrammes.

◆ Rue de la Forêt (devenue D 409) l'Epicerie-mercerie Lépine proposait toute sorte de produits. Elle jouxtait le Rendez-vous des cyclistes ou Restaurant Luizard où l'on pouvait s'approvisionner en vin et acheter les cartes postales des Editions Luizard.

◆ Route de la Libération, deux institutions : Chez Jean Cornebichette, où se restauraient les carriers et les chasseurs et en face le luxueux Domaine de Corne Biche.

◆ Le restaurant le plus étonnant était le Petit Corne Biche, avec ses magnifiques jardins, il accueillait de nombreuses personnalités lors des tournages de films, dont Fernandel, Bourvil...

◆ Plus loin sur la route d'Achères, carriers et villageois se retrouvaient pour boire un verre au Bois Rond.

Il y avait aussi Guillaume, le cordonnier, réfugié belge de 14-18, qui raccommoda les cuirs des chaussures dans sa petite cabane en bois jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et le salon de coiffure de Thomas Henri, face au Petit Corne Biche. La pharmacie Pipault, du Progrès de Melun livrait des médicaments tous les jours. Quelques commerces ambulants passaient à jour fixe : les boulangers de Fleury et de Soisy-sur-Ecole, les bouchers de Fleury-en-Bière et de Chailly-en-Bière, le fromager de Milly-la-Forêt, le poissonnier de Chailly-en-Bière et le marchand de vêtements.

Le carré Mairie / Eglise

Jusqu'en 1845, pour aller à l'école, les enfants d'Arbonne devaient marcher jusqu'à Saint-Martin-en-Bière. Le chemin était dangereux, il n'était pas rare de croiser des loups, les adultes escortaient les enfants, armés de fusil. La première école ouvrit avec huit élèves, « Monsieur Ganne Louis breveté, présentant les garanties exigées pour remplir convenablement la fonction est nommé instituteur ». Mais de 1846 à 1847, l'école est fermée, le logement de l'instituteur étant insalubre. En 1849, la commune acquit par appropriation et pour la somme de 200 francs, la propriété Chapelon, pour construire une classe. A la rentrée de 1862, une école avec une classe filles-garçons ouvrit dans l'actuelle salle des mariages. Dans le bâtiment central, la mairie occupait le rez-de-chaussée et l'instituteur le premier étage.

Sur une carte postale de 1900, on aperçoit les champs, la mare abreuvoir près de la rue Grande et des vignes. D'autres vignes sont mentionnées sur le plan cadastral napoléonien route de Fleury, l'actuel chemin de Corne vent s'appelait Chemin des Vignes. Cultivées dans de nombreux villages alentour, les plus célèbres étaient celles de Thomery et son délicieux chasselas était consommé par les rois au château de Fontainebleau.

Plus tard, la mairie fut déplacée dans le bâtiment attenant à l'église. Mais en 1998, l'instituteur ne remplissant plus les conditions pour avoir un logement de fonction, la mairie retourna alors dans l'emplacement actuel. La partie proche de l'église devint la sacristie, celle donnant sur la cour actuelle de l'école ayant été détruite par la foudre et de l'autre côté une bibliothèque pour les enfants fut installée.

La partie donnant sur la rue abrita pendant de longues années une pompe à incendie et divers outils du garde champêtre, ainsi que son tambour. Celui-ci a été restauré et est conservé à la mairie. Cet espace aurait accueilli momentanément les chasseurs et les Anciens Combattants pour quelques réunions.

En 2021, ce local devient un commerce participatif, une nouvelle page d'histoire commence pour le village, qui disposera de nouveau d'un commerce et d'un lieu agréable et sympathique pour se retrouver.

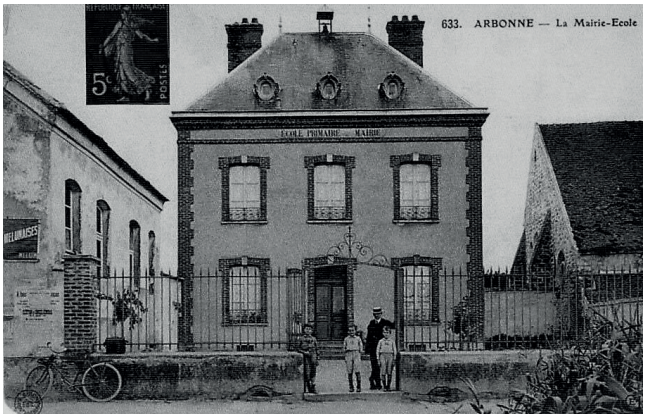

Sources : Remerciements à Jean-François Prévot ancien conseiller municipal d'Arbonne-la-Forêt, Annick Barat ancienne adjointe à la mairie d'Arbonne-la-Forêt et Patrick Barat natif du village pour toutes les informations et photos transmises.

PÉRISCOLAIRE
effectuez vos réglements en ligne

Découvrez PayFiP

LA NOUVELLE OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE DE LA DGFiP

PAYFIP

A compter du mois de mars, le paiement du périscolaire se fera via la plateforme PAYFIP.

Dès réception de l'avis des sommes à payer de la trésorerie vous pourrez vous connecter en suivant cette procédure :

1 - connexion sur : https://www.tipi.budget.gouv.fr/
2 - cliquer sur "payer vos factures publiques"
3 - saisir l'identifiant de la structure publique : 046847
4 - saisir la référence qui se trouve dans l'encadré de l'avis des sommes à payer puis valider
5 - suivre les instructions qui suivent pour le paiement en ligne.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS